

Compte-rendu validé du GAP Extinction nocturne de l'éclairage public (ENEP)

Commission environnement – énergie -mobilité

1. réunion du 26/05/2014 à 20h

Participants : Anne-Laure Mangou, Marion Bret, Alain Lescroart, Maddy Royer, Natasha Krenbol, Anne Levadoux, Alixe, Gilles (excusé : Martial)

Elu référent présent : Joachim Hirschler

Durée de la réunion : 2 heures

Points abordés :

- * Quelle délai de mise en place ? => question pour SDED, action Joachim
- * Possibilité d'ouvrir un livre à la mairie avec ré-ajustement après six mois ? => à confirmer avec mairie, action Joachim
- * Question de co-propriétés privés ? cf éclairage fort Terrasse de la Drôme ? => à voir plus tard, hors EP
- * Démarrage ENEP à la Fête St JEan, aussi pour la nuit des étoiles en août (soirée astronomie à organiser ?)
- * Allumage / extinction précis des feux ? En fonction de la luminosité ? Pilotage in fine ?
- * Possibilité d'un jour 'joker' pour coupure totale une fois par nuit ? => question pour SDED, action Joachim
- * Information des habitants au préalable ? Oui, 2e réunion GAP ENEP de préparation pour cette réunion prévue pour le mardi 17 juin à 20:30 chez Joachim.
- * Déroulement prévu de la suite :
 - Présentation du dossier au comité de pilotage par Joachim pour validation,
 - Envoi pour validation du projet à la gendarmerie & pompiers (liste des parties prenantes à confirmer avec Olivier Garnier).
 - Présentation du projet aux habitants lors d'une réunion d'information proposée par le GAP au nom de la mairie,
 - Envoi à SDED pour étude de la mise en place
 - Correction éventuelle à apporter par GAP ENEP, en fonction du retour SDED
 - Mise en place ENEP, souhaitable en août, autour de la nuit des étoiles.

* Horaire précis :

été : du 15 juin au 15 septembre

mi-saison : du 1er avril au 14 juin et du 16 septembre au 30 octobre

hiver : du 1er novembre au 31 mars

centre-ville + route royale :

- été : extinction à 2h, pas de rallumage

- mi-saison : extinction de 00h à 6h en semaine ; extinction de 1h à 6h les vendredi-samedi-dimanche soir,

- hiver : extinction de 22h30 à 6h en semaine ; extinction de 00h à 6h30 les vendredi-samedi-dimanche soir.

Quartiers

- été : extinction à 00h en semaine (pas de rallumage) ; extinction à 1h les vendredi-samedi-dimanche soir (pas de rallumage)

- mi-saison : extinction de 23h à 6h

- hiver : extinction de 22h30 à 6h en semaine ; extinction de 22h30 à 6h les vendredi-samedi-dimanche soir.

jours particuliers :

24/12, 31/12 et 13/7 : pas d'extinction

31/10 : pas d'allumage (+ la nuit des étoiles si possible)